AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C4776
FR0000125346-FS1241

3 novembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

INGENICO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 2 novembre 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 octobre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INGENICO GROUP et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés Bpifrance Participations[1] et CNP Assurances[2], 18 257 actions INGENICO GROUP représentant autant de droits de vote, soit 0,03% du capital et des droits de vote de cette société[3], répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
Bpifrance Participations[1]	0	0	0	0
CNP Assurances[2]	18 257	0,03	18 257	0,03
Total CDC	**18 257**	**0,03**	**18 257**	**0,03**

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par la société Bpifrance Participations SA de l'intégralité de sa participation à l'offre publique initiée par la société Worldline[4], dont le règlement livraison est intervenu le 28 octobre 2020.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

[1] Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.
[2] Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.
[3] Sur la base d'un capital composé de 63 713 047 actions représentant 67 878 793 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[4] Cf. notamment D&I 220C2387 du 8 juillet 2020 et D&I 220C2732 du 28 juillet 2020.